



Couple d'anglais à obtenir un divorce français

Par **tinkerbelle**, le 11/01/2010 à 16:32

Bonjour,

Je suis anglais et est donc mon mari qui a quitté l'Angleterre vient en mars 2008. J'ai commencé un divorce français en 2008, mais n'avait pas d'adresse pour lui envoyer des papiers. J'ai maintenant une adresse et d'avoir une réunion avec le judiciaire dans Mars. Ma maison est à moi seul, et j'ai toujours été le seul gagne-pain. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que je n'aurai pas de perdre ma maison ou de lui verser de l'argent comme il l'a jamais payé quelque chose vers qui vivent ensemble depuis 26 ans. En fait, comme je reçois maintenant RMI parce que je ne travaille pas mon avocat demande l'argent de lui, mais je doute qu'il paiera et vous voulez juste garder ce qui est la mienne et ce que j'ai travaillé pour obtenir ma liberté et à partir d'un très violent et unpleasant homme ..